

Image not found or type unknown



Donation par mes parents en cas de divorce

Par **sanie**, le **14/07/2013** à **16:54**

Bonjour,mes parents me lèguent leur maison de leur vivant avec usufruit d'un appartement attenant.Le credit de la mienne va certainement être remboursé au moment de la vente de la mienne. Nous devons donc réemprunter pour donner une somme correspondant à la moitié de la maison de mes parents à mon frère.Or,ayant de petits revenus c'est mon mari qui devra emprunter ou du moins tous les deux.Je suppose que de toute façons cette maison sera seulement à mon nom puisqu'elle vient de mes parents. Mais qu'en est-il de mon mari en cas de divorce ? **merci**